

### CONTREMAÎTRE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER

**Location:** Différents chantiers

**Type:** Temps plein

**Salary:** Entre 32,34\$ et 39,19\$/h, selon expérience

Tu es un leader terrain qui planifie, coordonne et livre des travaux d'aménagement paysager de grande qualité.

Chez NMP Golf Construction, nous sommes à la recherche d'un Contremaître – Aménagement paysager qui saura gérer les priorités du chantier et contribuer concrètement à la réussite de projets d'envergure.

#### Pourquoi travailler avec nous:

---

- Véhicule fourni
- Stabilité d'emploi et heures garanties à l'année si désiré
- Projets uniques en construction de parcours de golf
- Possibilités d'avancement vers Surintendant

#### Ce que tu feras:

---

Sous la supervision du Surintendant, le titulaire du poste supervisera les opérations quotidiennes d'aménagement paysager, planifieras les ressources et assureras la qualité des travaux dans le respect des délais, de la sécurité et des standards NMP.

#### Responsabilités principales:

---

- Planifier et répartir le travail des équipes terrain;
- Coordonner la main-d'œuvre, les matériaux et les équipements;
- Superviser les sous-traitants et approuver les feuilles de temps
- Assurer la qualité, la conformité et l'avancement des travaux;
- Participer aux visites de démarrage avec le Surintendant;
- Effectuer les commandes de matériel;
- Compléter les rapports journaliers de chantier;
- Former, encadrer et intégrer les nouveaux employés;
- Maintenir un chantier sécuritaire, propre et structuré.

#### Profil recherché :

---

- DEP en aménagement paysager, en construction ou expérience équivalente
- 2 à 5 ans d'expérience en gestion de chantier (aménagement paysager un atout)
- Connaissance des normes SST et des opérations de construction
- Leadership, rigueur et bonnes habiletés de communication
- Capacité à travailler à l'extérieur et à gérer plusieurs priorités

**Pour postuler, veuillez envoyer votre CV à l'adresse suivante :** [cdaigneault@nmpgolf.com](mailto:cdaigneault@nmpgolf.com)